CONGRÈS DE
CHATILLON

L'HERAULT

Fr
944.05
Her|con
27060

RR
D
13

00027060

BBR.A.S

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY.
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

CONGRÈS

DE

CHATILLON.

PARIS.—IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4,
PLACE DE L'ODÉON.

CONGRÈS

DE

CHATILLON.

EXTRAIT

D'UN ESSAI HISTORIQUE

SUR LE RÈGNE

DE L'EMPEREUR NAPOLÉON.

PAR PONS, DE L'HÉRAULT.

Tout pour le peuple français!

27060

A PARIS,

CHEZ BAUDOUIN FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DE VAUGIRARD, N°. 17.

1825.

F 944.05
Hés/ Con
27060

AVANT-PROPOS.

La raison reprend son empire : le besoin de la vérité se fait généralement sentir.

Déjà les ouvrages politiques s'affranchissent ou s'efforcent de paraître affranchis de toutes les misérables passions, aliment ordinaire d'une foule de prétendus historiens qui, incapables de bien apprécier les devoirs de la magistrature dont ils se sont investis, sacrifient leur conscience à la bassesse de la vénalité, ou aux apparences trompeuses de l'ambition.

Aussi, les ennemis de la France régénérée s'emparèrent facilement de ces plumes ignominieuses, et, dans leur antipathie de l'honneur populaire, ils les employèrent constamment à calom-

nier tout ce qui pouvait relever l'éclat de notre gloire nationale.

Les ennemis de la France régénérée ont toujours été et sont encore les plus cruels ennemis des Français.

Alors que, dans nos troubles politiques, nous fûmes traînés sur la terre étrangère, et que, courbés sous le poids des fers dont la tyrannie nous avait chargés, nous gémissions loin du ciel de notre patrie, les peuples au milieu desquels nous étions prisonniers se plaisaient à soulager notre infortune en applaudissant aux triomphes qui, naguère, les avaient momentanément attachés et à nos drapeaux et à nos lois !. Contraste étonnant avec ce qui se passait en même temps au sein de nos pénates : contraste qui apprendra à la postérité jusqu'à quel point d'avilissement étaient tombés les politiques stipendiés de cette époque.

Rien n'était sacré pour ces dominateurs éphémères, et l'honneur, le patriotisme, le dévouement, le courage, n'avaient d'autre alternative que celle d'être spectateurs muets ou de figurer sur les feuilles de proscription.

On maudissait tout ce qui illustrait la nation : même le soleil d'Austerlitz!

Il est inutile de rappeler qu'alors rien n'existait et ne se faisait que par et pour la Sainte-Alliance.

Ainsi il convenait à la Sainte-Alliance de faire croire que les grands monarques de l'Europe n'avaient jamais été les provocateurs des guerres dont l'humanité gémissait encore, et, sans autre examen, on criait que l'empereur Napoléon était le seul coupable du sang répandu.

Ainsi il convenait à la Sainte-Alliance de faire croire qu'elle avait toujours été prête à la pacification, et,

sans autre examen, on criait que l'empereur Napoléon était le seul souverain qui n'eût pas voulu la paix.

Les grandes influences de salon et les petites machinations de coterie nourrissaient ce système de déception : cela ne pouvait pas être autrement : elles-mêmes étaient aux ordres de l'étranger. Dès lors leur tâche n'avait rien de national.

C'est de cette manière qu'on parvint à étouffer l'opinion et à faire taire le raisonnement.

Néanmoins cette espèce d'apathie n'était pas l'extinction des sentimens généreux. La nation ne cessa jamais d'être patriote ; mais ce qu'elle voyait et ce qu'elle entendait la jetait dans un état de perplexité qui ne lui permettait pas de s'associer pleinement aux hommes et aux choses dont elle avait pourtant le plus à se louer.

Expliquons notre pensée : que la mauvaise foi n'ait aucun moyen de la faire servir aux interprétations captieuses.

La nation française ne distingue que deux classes de Français : des patriotes et des aristocrates. Elle ne cherche pas plus à savoir ce qui a donné naissance au patriotisme qu'à examiner ce qui a enfanté l'aristocratie. Celui qui lui semble faire le bien est un patriote : celui qui lui semble faire le mal est un aristocrate. Voilà tout son commentaire. Ainsi, par exemple, au jugement de la nation, ceux qui veulent sincèrement et entièrement l'exécution de la Charte constitutionnelle, sont des patriotes, et ceux qui veulent gouverner par des lois d'exception sont des aristocrates..... Cela seul suffit pour faire connaître les principes sur lesquels la grande famille nationale fonde sa

justice distributive : il n'y a là rien de spéculatif.

Lorsque les peuples de l'Europe, se laissant aller aux promesses trompeuses de la Sainte-Alliance, et croyant marcher pour conquérir et leur indépendance et leur liberté, se précipitèrent en masse sur la France, la France, d'ailleurs de toutes parts trahie, dut succomber sous leur million de baïonnettes.

La nation était aux abois : ses enfans chéris ne l'entouraient plus. Elle croyait toucher à son heure dernière. Alors de bons citoyens lui offrirent de nobles services. C'étaient des libéraux.

Des libéraux !.... La nation ne connaissait point ces nouveaux amis..... mais le danger devenait toujours plus imminent. La tempête avait dispersé ses vieux défenseurs : leur place était vide :

il fallait l'occuper. Les libéraux en prirent possession : le levier national se trouva dans leurs mains.

Le libéralisme brilla immédiatement de tout l'éclat du patriotisme. La nation adopta les libéraux : néanmoins elle conserva le droit d'aînesse aux patriotes.

C'était déjà une grande faute d'avoir voulu s'élever entre deux partis accoutumés aux luttes politiques : bientôt l'on en commit une plus grande encore. Des libéraux marquans eurent la prétention de choisir des adeptes : ils firent des épurations.

Les préférences excitent les jalousies.

Épurer c'est proscrire.

L'intérêt personnel ne fut pas étranger à ces mesures inconsidérées. Les dissensions s'ensuivirent. La nation reprit son levier.

Pourtant la brillante apparition du

libéralisme avait étonné et effrayé l'aristocratie : elle resserrait ses rangs : elle appelait son élite.

L'élite de l'aristocratie voulut être distinguée, même parmi les partisans les plus outrés des distinctions : ceux qui en faisaient partie prirent le titre d'*ultrà*.

C'est par cet enchaînement de circonstances que les libéraux et les ultrà se trouvèrent en présence.

Le combat du bien et du mal recommença.

Tous les élémens de la victoire étaient parmi les libéraux ; mais une puissance occulte soutenait les ultrà, et cette puissance ne pouvait pas être vaincue : sans elle l'ultracisme aurait à peine laissé de quoi le rappeler à la mémoire de la postérité : même au souvenir de ses contemporains.

Nos nevenx diront peut-être com-

ment et pourquoi les ultrà sont parvenus à régenter la France !

. . . . . .

Il fallait être patriote avant tout : c'était la seule dénomination nationale. La nation n'aime bien que le patriotisme : ce sont ses premières amours.

L'assemblage de tous les patriotismes aurait imposé aux ennemis de la France régénérée : il aurait été le palladium du pacte social : il aurait conservé la plénitude de nos libertés publiques. Nous pourrions nous honorer encore de notre existence politique.

Toutefois rien ne nous ôte la possibilité de faire ce que nous aurions d'abord dû exécuter.

Union franche et loyale des vertus civiques : la Charte pour boussole et pour point de ralliement. C'est là qu'est le salut de la France et le nôtre.

Qu'on nous permette de faire une

observation que son air un peu vulgaire ne doit pas empêcher d'aller droit au but que nous voulons lui faire atteindre.

Les aristocrates appellent les patriotes des bleus : les patriotes appellent les aristocrates des blancs : ces distinctions ne font point de mal. Ce qui est un mal, c'est que les patriotes ne savent pas être bleus comme les aristocrates savent être blancs. Certainement la blancheur de l'aristocratie n'est pas la même partout et toujours ; mais il y a fusion de nuances dès qu'elle doit défendre sa cause ; et nous, nous patriotes, l'espérance de la nation, la nation elle-même, en paix comme en guerre, il ne nous a jamais été possible de nous pénétrer de cette idée que, quels que soient les différens degrés de notre couleur, nous n'en sommes pas moins également réprouvés par les partisans de l'ancien régime.

Nous avons parlé sans haine et sans fiel. C'est dans le libéralisme que sont nos affections les plus chères : nous y sommes nous-mêmes. Notre plainte est toute patriotique.

Notre volonté n'était point d'occuper aussitôt l'attention du public éclairé ; mais l'on a soulevé un coin de la toile mystérieuse derrière laquelle se cachent les moteurs et les fauteurs de la rupture du congrès de Prague, et on s'est borné là. Alors, il nous a semblé qu'il devenait urgent de remplir la lacune qu'on laissait au récit des négociations diplomatiques ; et, convaincus, nous avons mis de l'empressement à déchirer le voile dont on enveloppe encore le congrès de Châtillon ; qui a fini les destinées de l'empire.

Ce fragment explique les principes dans lesquels est écrit l'ouvrage auquel il appartient.

Les armées de la coalisation n'osaient point passer le Rhin. Les monarques alliés tremblaient au souvenir des prodiges qui avaient immortalisé les premières années de la guerre de la liberté. La France les forçait à un sentiment de respect et de crainte. Ils croyaient revoir cette terre classique des braves enfanter tout à coup des milliers de légions. La possibilité de réunir nos vieilles phalanges leur semblait un arrêt de mort. Leur front conservait l'habitude de s'humilier au seul nom de Napoléon. L'aigle paraissait toujours tenir la foudre. Le passé avait été terrible pour eux : l'avenir pouvait être plus terrible encore. Rien ne tendait à les rassurer.

Les puissances coalisées essayèrent alors de nous vaincre autrement que par la guerre : elles nous offrirent la paix. C'était un autre piége.

Monsieur le baron de Saint-Aignan, ministre de France à la cour de Weimar, prisonnier par la plus insigne violation du droit des nations civilisées, avait été conduit à Francfort, et la coalisation s'était hâtée de l'envoyer à l'empereur Napoléon, pour lui faire connaître les conditions qu'on voulait imposer à la nation française.

Les principaux ministres ennemis donnaient une autre mission à M. de Saint-Aignan; ils le chargeaient de civilités flatteuses pour M. le duc de Vicence, dont il avait épousé la sœur.

M. le comte de Metternich avait assuré M. le baron de Saint-Aignan, *que l'empereur d'Autriche avait conçu de l'estime pour le duc de Vicence*, et M. le comte de Nesselrode était chargé de lui dire, *que l'empereur Alexandre ne changerait jamais sur l'opinion qu'il avait de la loyauté et du*

caractère de M. de Vicence, et que les choses s'arrangeraient bien vite s'il était chargé d'une négociation.

M. le baron de Saint-Aignan remplit son double mandat avec la plus scrupuleuse vérité : il n'ajouta ni ne diminua rien.

Mais la nation française n'avait pas seulement des ennemis extérieurs : une conspiration tendait à livrer la France aux armées étrangères.

Les conspirateurs s'emparèrent du rapport de M. de Saint-Aignan : ils l'amplifièrent à leur manière.

Bientôt toutes les avenues du trône furent obstruées par des personnes chargées de répéter, *que les grandes puissances de la coalisation désignaient M. de Vicence pour ministre des relations extérieures, et que M. de Vicence était, pour elles, l'homme de la paix, l'homme unique de la*

paix !..... Le rapport de M. de Saint-Aignan ne contenait rien de cela.

M. le duc de Vicence, absolument étranger à la conspiration, n'avait rien dans son caractère qui pût le rapprocher de la duplicité des conspirateurs. On ne le consultait point : on le désignait dans la seule espérance de le circonvenir et de tromper sa bonne foi.

M. de Saint-Aignan était arrivé à Paris le 15 novembre, et, le 16, *d'après les communications qui lui avaient été faites*, l'empereur Napoléon demandait, par l'intermédiaire de son ministre, l'ouverture d'un congrès à Manheim, et il désignait M. le duc de Vicence pour son plénipotentiaire.

Non-seulement l'empereur Napoléon adhérait *aux bases générales et sommaires des conditions que les princes coalisés avaient fait commu-*

niquer par M. le baron de Saint-Aignan ; mais ce monarque donnait une bien plus grande preuve de son amour pour la paix : il cédait au bruit calculé des factieux. Le ministère des affaires extérieures était confié à M. le duc de Vicence. Napoléon soumettait son choix à la volonté de ses ennemis.

M. de Vicence méritait d'obtenir différemment le portefeuille ministériel.

Mais les conspirateurs étaient parvenus à communiquer avec la coalition. Tout changeait de face.

On n'entendait plus parler des prétendus pacificateurs.

L'empereur Napoléon n'en allait pas moins au-devant de tout ce qui pouvait conduire à la pacification. Il traitait avec le Pape : il rendait la liberté et le trône à Ferdinand VII.

Le traité de Valançai avait été signé

le 8 décembre : le 10, M. de Metternich écrivait que les puissances alliées n'étaient plus prêtes à négocier sur les bases générales.

Une déclaration perfide remplaçait les propositions pacifiques.

L'empereur Napoléon envoie le duc de Vicence au quartier-général des monarques ennemis. Monsieur de Vicence est arrêté aux avant-postes : il ne peut point obtenir les passe-ports qui lui sont nécessaires pour traverser les armées belligérantes.

Un temps considérable s'écoule sans que les coalisés paraissent songer aux négociations.

En attendant la faction anti-nationale s'agite. La commission du corps-législatif fait son rapport. La France est envahie.

C'est dans cet état de choses que M. le duc de Vicence reçoit l'avis de

la prochaine ouverture du congrès de Châtillon. Il s'y rend immédiatement.

Suivons-y notre plénipotentiaire.

CONGRÈS
DE
CHATILLON.

CONGRÈS
DE CHATILLON.

LIVRE SEPTIÈME.

Enfin un congrès doit se réunir à Châtillon-sur-Seine. Le plénipotentiaire français en a reçu l'avis officiel : il se rend au lieu indiqué sans qu'on lui ait permis de parvenir jusqu'aux souverains auprès desquels il avait été envoyé.

Monsieur de Vicence arrive le premier à Châtillon. Ce ministre doit attendre quinze jours pour l'ouverture du congrès; mais frappé de l'importance du moment, et répétant d'ailleurs les expressions qui lui ont été dictées par l'empereur Napoléon, il a proposé une suspension d'armes au prince de Metternich, le seul agent diplomatique avec lequel il ait pu se mettre en rapport.

La proposition est raisonnée, même dans l'intérêt de l'Autriche : elle porte l'empreinte du génie profond de son auteur.

Le prince de Metternich, *qui croit mener toute l'Europe et que tout le monde mène*, a répondu, « que l'empereur d'Autriche était convaincu que cette démarche ne conduirait à rien. »

Les ministres sont rassemblés.

Les ambassadeurs des grandes puissances de la coalition ont seuls la faculté de composer cette réunion : les monarques du second ordre n'y auront point de représentation.

Ainsi quelques-uns s'arrogent l'autorité de décider de l'intérêt de tous.

Une pareille distinction prouve déjà que la pensée secrète des princes coalisés est de ne reconnaître que le droit de la force. Nous disons plus : les coalisés établissent un principe destructeur de toutes les souverainetés. Ce qu'ils font ici est absolument la mise en pratique d'une théorie d'après les principes de laquelle la puissance des baïonnettes déciderait seule des prérogatives de la légitimité.

Partant de cette base qu'elle a établie dans ses conférences particulières, bien avant d'envoyer des plénipotentiaires à Châtillon, la coalition fait des propositions diamétralement opposées à celles de Francfort, et elle les présente d'une manière qui détruit les faibles espérances qu'on avait pu concevoir pour la pacification de l'Europe.

Les propositions de Francfort, faites le 10 octobre, et confirmées par M. de Metternich le 27 novembre, portaient en principe, et l'on pourrait dire en principe absolu, que la France conserverait ses limites naturelles; donc qu'elle aurait pour frontières, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées; et dans la fameuse déclaration du premier décembre, *trois jours après la confirmation des propositions*, la coalition voulait encore « voir la France, grande, forte, heu» reuse, parce que sa puissance est un des » fondemens de l'édifice social. »

N'omettons pas d'observer que les propositions de Francfort, confiées à M. le baron de Saint-Aignan, étaient la réponse à celles

dont l'empereur Napoléon, alors aux environs de Leipsick, avait chargé M. le comte de Merfeld. Les monarques alliés n'agissaient point spontanément.

Mais n'anticipons point sur ce qui va se passer au congrès, et, suivant avec une exactitude rigoureuse le protocole de ses conférences, étudions l'esprit qui les a dirigées.

La vérité ne transige point: notre intention est toujours de marcher comme elle et avec elle. Ce système peut sans doute avoir quelque chose d'hostile : du moins ce ne sera pas nous qui aurons ouvert la lice. Tant pis pour ceux qui n'ont pas voulu être vrais.

PREMIÈRE CONFÉRENCE.

5 février.

La veille, les plénipotentiaires s'étaient acquittés réciproquement des visites d'usage.

Le plénipotentiaire russe déclare qu'il n'a point encore reçu ses instructions.... Il n'y aura aucune autre forme de négocia-

tion que celle des séances..... L'Angleterre ne veut point de discussion sur le code maritime....

Trois choses.

Il n'est pas présumable qu'un ministre arrive sans direction arrêtée à un congrès annoncé depuis plusieurs mois.... Point de délibérations particulières.... Le pouvoir britannique est un ordre pour la coalition.

L'influence du plénipotentiaire anglais est marquée : c'est donc cette influence que le plénipotentiaire français doit conquérir. Pour la conquérir il faut la désintéresser. On la désintéresserait en se prêtant à ses convenances. La réussite des négociations tiendrait peut-être à cet unique point de vue.

Il faut remarquer que les plénipotentiaires des puissances alliées se présentent comme chargés *de traiter de la paix avec la France au nom de l'Europe ne formant qu'un seul corps;* mais qu'ils se bornent à communiquer la teneur du mandat dont ils sont chargés par et pour leurs cours respectives.

Cependant une assemblée composée de

représentans n'est constituée et ne peut délibérer sur l'objet de sa mission que lorsqu'elle a vérifié les pouvoirs légalement donnés par les représentés.

Remarquons également qu'à cette époque que les quatre monarques alliés ne régnaient que sur le tiers de la population européenne.

SECONDE CONFÉRENCE.

7 février.

La coalition propose, « que la France » rentre dans les limites qu'elle avait avant » la révolution, et qu'elle renonce à tous » les titres qui ressortent des rapports de » souveraineté et de protectorat sur l'Italie, » l'Allemagne et la Suisse. »

Les puissances coalisées ont donc tout à coup cessé de vouloir faire la paix sur le principe établi par elles-mêmes, *que la France doit conserver ses limites naturelles !*. Ainsi le nouveau système de la coalition, détruisant et tous les projets et toutes les déclarations antécédentes, place le monarque français entre l'ignominie d'une paix

honteuse, et les chances d'une guerre honorable.

Il est facile d'observer que la coalition met à dessein beaucoup de vague dans les expressions de son exigence.

Ce changement étonne monsieur le duc de Vicence : il aurait pu l'indigner.

Ici se présente une circonstance qui doit prendre une place marquée parmi les événemens historiques de la courte mais grande époque dont nous entretenons nos lecteurs.

La manœuvre de l'ennemi, immédiatement après les affaires sanglantes de Brienne et de la Rothière, semble promettre à l'empereur Napoléon qu'il touche au moment désiré de pouvoir attaquer séparément et Blücher et Schwartzemberg. Mais ce monarque ne se nourrit point d'illusions : il sait que le génie ne décide pas toujours du succès des combats.

Napoléon ne veut point abandonner les destinées de la patrie au hasard d'une bataille générale : traiter la paix lui paraît plus prudent, et, pour obtenir cette paix, objet de ses vœux, entourant son ministre,

à Châtillon, d'une confiance extraordinaire, il l'investit de pouvoirs illimités.

M. le duc de Vicence avait lui-même rédigé les instructions qui lui imposaient les bases sur lesquelles il devait traiter : ces bases étaient celles posées à Francfort.

Les premiers pouvoirs ne suffisaient plus : le duc de Vicence en demandait d'autres : il les demandait avec empressement. *Il voulait des ordres précis et qui lui donnassent la faculté d'agir.* Cétait juste.

Le 4 février, l'empereur Napoléon écrivait au duc de Vicence : « Vous me demandez toujours des pouvoirs et des instructions lorsqu'il est encore douteux si l'ennemi veut négocier. Les conditions sont, à ce qu'il paraît, arrêtées d'avance entre les alliés... Aussitôt qu'ils vous les auront communiquées, *vous êtes le maître de les accepter*, ou d'en référer à moi dans les vingt-quatre heures. »

Mais l'alternative qui permettait d'accepter ou d'en référer pouvait tourmenter le plénipotentiaire. L'empereur Napoléon voulut débarrasser M. le duc de Vicence de

toute espèce de gêne : le 5 il lui fit écrire la lettre suivante par le ministre secrétaire d'état.

« Je vous ai expédié hier un courrier avec » une lettre de Sa Majesté et les nouveaux » pleins-pouvoirs que vous m'avez deman- » dés. Au moment où Sa Majesté va quitter » Troyes, elle me charge de vous en expé- » dier un second, et de vous faire connaître » en propres termes que Sa Majesté vous » donne *carte blanche pour conduire les né-* » *gociations à une heureuse fin, sauver la* » *capitale, et éviter une bataille où sont les* » *dernières espérances de la nation.* Les con- » férences doivent avoir commencé hier. Sa » Majesté n'a pas voulu attendre que vous » lui eussiez donné connaissance des pre- » mières ouvertures, *de crainte d'occasio-* » *ner le moindre retard.*

» Je suis donc chargé, monsieur le duc, » de vous faire connaître que l'intention de » l'Empereur est que vous vous regardiez » comme *investi de tous les pouvoirs, de* » *toute l'autorité* nécessaire dans ces cir- » constances importantes, pour prendre le

» parti le plus convenable *afin d'arrêter les* » *progrès de l'ennemi, et de sauver la ca-* » *pitale.* »

La lettre de l'Empereur avait été expédiée le soir : celle du ministre était partie le matin.

L'Empereur avait autorisé le ministre à écrire de la manière qu'il jugerait la plus convenable.

M. le duc de Vicence a donc ce qu'on appelle vulgairement *carte blanche*. Le sort de la France est entre ses mains.

Qu'il serait grand l'homme au niveau de la position dans laquelle M. de Vicence va se trouver!...

Le plénipotentiaire avoue lui-même que cette situation *le jette et le retient dans la plus embarrassante perplexité.* Aurait-il trop présumé de ses forces alors qu'il s'est chargé de défendre les intérêts immenses qui lui sont confiés?

M. le duc de Vicence n'est plus ce qu'il était il y a quelques jours.

Il ne voulait être lié d'aucune manière : on l'a investi de tous les pouvoirs et de

toute l'autorité nécessaire. Maintenant ce fardeau l'embarrasse.

Il signalait les dangers de la patrie : on lui dit que la destinée de la France dépendait de l'issue douteuse d'une bataille. A présent ses regards cherchent à découvrir le péril.

M. le duc de Vicence avait reçu ses pouvoirs illimités *la veille de la conférence* : il pouvait faire la paix. S'il le pouvait, il le devait; car l'empereur Napoléon, par l'organe de son ministre, lui disait très-positivement *qu'il lui donnait carte blanche pour préserver la capitale et éviter une bataille où étaient les dernières espérances de la nation.* Il n'y avait pas là de commentaire possible : c'était l'ordre d'en finir à tout prix. Son devoir était d'obéir. Sauver Paris et la France : sa mission pleine et entière se trouvait dans ce peu de mots.

La diplomatie de la coalition est tortueuse : on pourrait même dire perverse.

Le duc de Vicence sait *que le langage des plénipotentiaires ennemis leur a été dicté d'avance, et que les déclarations qu'ils re-*

mettent leur ont été données toutes faites. Voilà une raison pour éviter que ces ministres trouvent le prétexte plausible d'aller puiser de nouveau à la source de leurs prétentions et de leurs argumens.

Le plénipotentiaire français a une autre manière de voir.

La France ne sait point au profit de qui on réduit son territoire : on veut la laisser dans une ignorance complète à cet égard. Il est démontré que la coalition a pris le parti de ne pas faire connaître sa pensée. C'est là que le talent doit se montrer dans toute sa supériorité. Il faut deviner l'ennemi : il faut le deviner sans susciter des difficultés et provoquer des lenteurs qui pourraient devenir funestes.

Mais M. de Vicence veut savoir officiellement, *au profit de qui on réduit le territoire de la France.* Il demande aussi *que les alliés s'expliquent positivement sur tous les points de leurs prétentions.*

Curiosité futile!

Proposition qui ajourne les négociations jusqu'à ce que les puissances coalisées aient

développé tout l'ensemble de leurs vues!

Ce n'était pas ce que l'Empereur Napoléon avait voulu. Ce prince n'a donné carte blanche que *dans la crainte d'occasioner le moindre retard* : il a pris cette mesure *sans vouloir attendre que son ministre lui eût communiqué les premières ouvertures du congrès*. M. le duc de Vicence marche en sens inverse de la volonté de son souverain et de la nécessité.

A la suite de cette conférence, et malgré la déclaration insérée au protocole qui établit *comme un principe invariable, qu'il n'y aura aucune autre forme de négociation que celle des séances*, les ministres de la coalition, réunis hors du lieu des séances, annoncent au ministre français, « que S. M. l'empe-» reur de Russie a donné ordre à son pléni-» potentiaire, de déclarer qu'elle désire que » les conférences soient suspendues jusqu'à » ce qu'elle lui ait fait parvenir des instruc-» tions ultérieures. »

En effet les conférences sont indéfiniment suspendues. M. de Vicence est réduit à protester contre cette suspension inattendue.

TROISIÈME CONFÉRENCE.

17 février.

Depuis la dernière réunion des plénipotentiaires, l'armée française a exterminé à Champ-Aubert, à Montmirail, à Vanschamp, les cinq corps d'armée composant la grande armée de Blücher, et, tandis que le congrès se réunit, les Austro-Russes éprouvent deux grandes défaites à Nangis et à Montereau.

Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la seconde et la troisième conférence, M. de Vicence a, *de son propre mouvement*, écrit à M. de Metternich pour lui confier « *qu'il* » *se propose de demander aux plénipoten-* » *tiaires des cours alliées*, si la France en » consentant à rentrer dans ses anciennes » limites obtiendra immédiatement un ar- » mistice. Si par un tel sacrifice, ajoute- » t-il, un armistice peut être sur-le-champ » obtenu, je serai prêt à le faire; je serai » prêt encore, dans cette supposition, à » remettre sur-le-champ une partie des

» places que ce sacrifice devra nous faire » perdre. »

La confidence de M. de Vicence à M. de Mitternich est du 9 février : la suspension des conférences est du 10.

L'on a pourtant publié que la confidence avait été faite après la suspension. Nous avons peine à croire que cette erreur soit involontaire.

M. de Vicence va d'ailleurs rétablir lui-même la vérité.

Le 10 février il écrit à M. de Metternich : « Je reçois ce matin seulement, à onze heures, par un employé de votre légation, » la note dont copie est ci-jointe, sous la » date du 9. *Ma lettre d'hier, remise le* » *soir à M. Floret,* vous a dit tout ce que » nous sommes prêts à faire pour la paix. »

Son rapport à l'Empereur est ainsi conçu : « Je ne veux pas perdre un moment pour » envoyer à votre Majesté l'étrange déclaration que je viens de recevoir..... Ce » n'est que *ce matin* que les ministres des » puissances alliées ont consenti à faire remettre cette note..... *Ma lettre d'hier* à

» M. de Metternich ne lui laisse pas de » prétexte..... » 10 février.

Et enfin, à la conférence actuelle, le plénipotentiaire français assure « qu'en faisan t à M. de Metternich la demande » confidentielle qui lui a été adressée pour » un armistice, *il était loin de s'attendre* » que les séances seraient aussi inopinément suspendues. »

Nous croyons que la confidence à M. de Metternich a causé la vacance du congrès. Nous n'avons pas pu trouver d'autres motifs à *l'étrange déclaration des plénipotentiaires* ennemis.

Voici comment nous nous expliquons la chose.

Les souverains alliés n'étaient pas sûrs d'aller à Paris. La paix pouvait aussi leur devenir nécessaire. Ainsi ils avaient dû ouvrir les négociations.

Mais un agent de la conspiration était arrivé à Châtillon. Il portait les engagemens et les vœux des conspirateurs. Il frayait la route de la capitale. Il ne de-

mandait que du temps pour faire tomber les portes de la grande cité.

Alors la lettre de M. de Vicence à M. de Metternich vint surprendre la coalition. Les plénipotentiaires ennemis en eurent de suite connaissance. La conspiration les avait remplis d'espérance. L'armistice semblait devoir les empêcher de triompher aux Tuileries. Ils n'hésitèrent pas à le repousser: mais on ne pouvait point le repousser par le raisonnement: on recourut à un interdit de commande.

La confidence à M. de Metternich est un malheur: l'histoire ne tait pas les malheurs.

M le duc de Vicence nous étonne péniblement.

Le *six*, il s'est adressé directement à l'empereur pour lui accuser réception de la dépêche par laquelle sa majesté l'investissait de pleins-pouvoirs. Le langage qu'il parle est vraiment incompréhensible: tout y paraît échappé à l'anxiété la plus extraordinaire.

Le *sept*, il répond par des réticences peu

pacifiques aux demandes des plénipotentiaires de la coalition. Il repousse presque fièrement le moyen qui lui est offert de terminer la guerre.

Le *huit*, il garde un silence léthargique.

Le *neuf*, il propose pour un simple armistice ce que le sept on ne lui aurait peut-être pas demandé pour la paix.

Mais cette démarche inconsidérée serait restée sans effet alors même qu'elle aurait été adressée à un ministre autorisé à agir de bonne foi.

M. de Vicence *prévenait un ministre absent qu'il se proposait de demander un armistice aux plénipotentiaires présens.* Cela ne se conçoit pas : la confidence n'était pas la proposition. M. de Metternich pouvait y voir un piége. Le plénipotentiaire français ne paraissait pas pressé. Le ministre autrichien ne répondit qu'au moment opportun : c'était son devoir.

M. le duc de Vicence avait sans doute présente à son esprit, l'image des malheurs de Brienne et de la Rothière, alors qu'il a

pris le parti extrême d'arriver tout à coup au dernier degré des cessions qu'il pouvait consentir. Mais cette image était plus rapprochée de lui le sept que le neuf : pourquoi son effet a-t-il acquis plus de force?... Faiblesse déplorable; et parce qu'elle donne à nos ennemis le secret de ce qu'ils peuvent exiger, et que nos ennemis en profiteront, et parce qu'elle place M. de Vicence dans une fausse position, et que même dans les choses les plus ordinaires de la vie, une fausse position trouble la tête la mieux organisée.

Quoi qu'il en soit de la faute de M. de Vicence, Napoléon avait seul le droit de s'en plaindre, et les puissances alliées ne pouvaient s'autoriser de la confidence du plénipotentiaire français que dans le cas où le prince de Metternich aurait fait une réponse prompte et précise; mais M. de Metternich a répondu fort tard, et seulement pour *renvoyer M. de Vicence aux conférences*. Le prince de Metternich dit d'ailleurs au duc de Vicence, *que c'est une vilaine chose que la guerre, surtout quand*

on la fait avec cinquante mille cosaques; et il nous sera sans doute permis d'ajouter à la remarque du ministre autrichien, que toutes les nations de l'Allemagne civilisée semblent pourtant s'honorer de marcher servilement à la suite de ces barbares dont il parle avec tant de mépris.

Les plénipotentiaires ennemis, tout en disant qu'il leur serait facile de répondre aux observations écrites que le plénipotentiaire français leur a faites à la dernière conférence, refusent cependant d'en aborder la discussion, et saisissant les expressions dont M. de Vicence s'est servi pour faire sa confidence à M. de Metternich, ils y puisent le nouveau texte d'un projet préliminaire, dont chaque article porte la démonstration qu'une paix franche et loyale est encore moins dans l'intention présente que dans les combinaisons passées de leurs souverains.

Tout sert aux plénipotentiaires des puissances alliées: ils torturent jusqu'à la pensée du plénipotentiaire français.

Que l'on ne s'imagine pas que nous cher-

chons à en imposer par des mots. : nous disons des choses : des choses vraies. Nous en appelons à la lecture réfléchie des pièces officielles du congrès. Ce serait bien plus si nous réclamions le témoignage de l'opinion publique enfin éclairée.

Nous prions le lecteur de nous prêter toute son attention. Nous ne connaissons pas de question plus importante que celle que nous traitons en ce moment.

C'était confidentiellement que M. de Vicence avait écrit à M. de Metternich : M. de Metternich n'était pas plénipotentiaire. La démarche de M. de Vicence n'avait donc rien qui portât l'empreinte d'une proposition formelle.

Je me propose de demander aux plénipotentiaires, disait M. de Vicence; et cette idée qui lui passait par la tête, comme il pouvait lui en passer mille autres, il la communiquait à quelqu'un qui n'était ni plénipotentiaire ni avec les plénipotentiaires. Il écrivait à Langres ce qu'il ferait peut-être à Châtillon.

Mais puisque les plénipotentiaires enne-

mis voulaient donner un caractère officiel à cette confidence, il fallait la prendre avec son *sine quâ non*, et la condition expresse de l'armistice qu'on voulait demander et qu'on n'a pas demandée, était *de l'obtenir sur-le-champ, de l'obtenir immédiatement.*

Ainsi pour que les ministres des puissances alliées, en s'appropriant comme une proposition qui leur avait été faite un conseil qui ne leur était pas demandé, eussent acquis le droit de se prévaloir des concessions que M. de Vicence y faisait dans l'intention si souvent exprimée de mettre un terme à l'effusion du sang, il aurait fallu qu'au lieu de prolonger la rupture inopinée des conférences, ils se fussent empressés de les reprendre dès que la lettre de M. de Vicence avait été connue, et qu'*immédiatement, sur-le-champ*, on eût traité des conditions de l'armistice.

En dernière analyse, les ministres alliés tenant péremptoirement à leur traité préliminaire *qui ne ferait cesser les hostilités*

qu'après que les souverains l'auraient accepté et ratifié, acceptation que de nouvelles combinaisons pouvaient retarder, prononçaient leur refus formel de l'armistice *qui arrêterait les combats à l'instant même*, et par ce seul fait, ils perdent incontestablement le droit, alors même que ce droit leur serait acquis, de tirer désormais avantage des offres précédentes dont ils veulent se prévaloir.

Il est ici une vérité du ressort de toutes les intelligences. Dans cette guerre d'acharnement, alors que chaque jour, chaque heure, chaque moment, pouvait décider du sort des armées, il était dans la nature des choses que les craintes et les espérances eussent la mobilité des chances militaires sur lesquelles devaient s'établir les destinées futures des combattans; de manière que les propositions faites *et non acceptées sur le moment* pouvaient être considérées comme non avenues. Les plénipotentiaires ennemis reconnaissaient si bien ce principe, qu'ils nous en avaient fait subir les conséquences; mais ils ne voulaient l'ap-

pliquer, que lorsque l'application leur en était favorable, et c'était de même en tout et pour tout.

On criait contre la mauvaise foi en manquant aux promesses; contre la guerre en ne voulant pas faire la paix; contre l'abus de pouvoir en se prévalant de la force; contre l'injustice en repoussant l'équité; contre la violation du droit des gens en foulant aux pieds les droits des peuples; contre l'oppression en exerçant la tyrannie.

Tels étaient les ennemis de la France.

La fatale confidence avait été faite le 9: douze heures après, les plénipotentiaires ennemis en avaient eu connaissance. Ils n'en ont parlé que le 17: ainsi leur silence a duré huit jours.

Maintenant les alliés donnent pour raison principale de leur exigence, *qu'ils ne peuvent point, qu'ils ne doivent point demander moins qu'on n'a offert spontanément de donner,* et cette remarque a d'abord quelque chose de plausible; mais un court raisonnement détruit l'argumentation à laquelle elle prête.

Ce n'est pas en se bornant à faire ressortir le tort du plénipotentiaire français, que les plénipotentiaires ennemis peuvent prouver qu'ils ont raison.

C'est dans son intérêt et contre notre intérêt que l'alliance n'a pas admis de suite les bases de l'armistice qu'on voulait demander : *Qu'on voulait demander.* Elle s'est livrée aux chances : elle doit subir l'effet des chances. Durant les huit jours de son sommeil apparent les événemens militaires nous ont été éminemment favorables. Tout a pris une attitude nouvelle.

M. de Vicence fait des observations : il veut amener le congrès à une disposition plus analogue à l'état actuel des armées belligérantes. Vaine tentative!..... Le congrès sait ce qui se passe à Paris; il se repose sur l'appui que lui prêtent les conspirateurs, et, opiniâtre dans ses desseins, il déclare *s'en tenir pour le moment à son projet.*

S'en tenir pour le moment à son projet! n'est-ce pas là une nouvelle preuve que l'ennemi croit pouvoir changer et se ré-

serve de changer chaque fois que la fortune le lui permettra. *Pour le moment* signifie aussi que le projet n'est pas un ultimatum.

Prenons acte que ce traité préliminaire porte : « Il y aura paix et amitié entre » S. M. le roi du royaume uni de la Grande- » Bretagne et de l'Irlande, et S. M. l'empe- » reur des Français, leurs héritiers et suc- » cesseurs à perpétuité. »

Les plénipotentiaires anglais, réunis aux plénipotentiaires des grandes puissances du continent, faisant comme eux partie intégrante du congrès de Châtillon, ne pouvaient traiter qu'avec une puissance légale, et leur adhésion au projet préliminaire était la reconnaissance officielle du titre que portait Napoléon.

Que l'Angleterre nous explique maintenant comment cet empereur des Français n'a ensuite été pour elle qu'un simple général !...

Notre plénipotentiaire n'a rien obtenu. Il a fait parler la raison : il a fait parler le droit : il a fait parler l'humanité. Les plé-

nipotentiaires ennemis ne l'ont pas compris : sa voix s'est perdue dans le désert.

Alors M. de Vicence se réserve « de pro-» poser aux plénipotentiaires des cours al-» liées une conférence ultérieure lors-» qu'il sera dans le cas d'entrer en discussion » sur ce qui forme l'objet des ouvertures » faites dans la présente séance. »

Napoléon, au sein du malheur et près de succomber sous les coups de l'inconstante fortune, n'avait jamais oublié la noble conduite du roi de Saxe, et, toujours grand et généreux, sa sollicitude s'était portée sur le Nestor de l'Allemagne, jusqu'au moment où il n'avait plus été ni dans sa possibilité ni dans son devoir de le protéger. Encore, dans cette conférence le ministre français s'est occupé des intérêts de ce prince vénérable : exemple remarquable à une époque où tous les souvenirs de reconnaissance semblaient éteints !

Nous devons terminer l'examen de cette conférence par l'ensemble des réflexions qui nous paraissent en découler naturellement.

L'ennemi n'a jamais eu l'intention de faire une paix honorable pour la France: son but unique a constamment été l'abaissement de l'empire français. C'est ainsi que tous les actes de la coalition tendent à mettre la nation française dans la dépendance des puissances alliées. A ce prix la paix était facile.

Napoléon ne combattait que pour détruire jusqu'à la pensée de ce système de déception. C'était du dévoûment et non pas de l'égoïsme : du caractère et non pas de la ténacité : de la grandeur d'âme et non pas de la sécheresse de cœur. Jamais ce prince ne comprit mieux la France.

L'empereur Napoléon n'était pas homme à céder à la contrainte ; mais l'intérêt de la patrie le maîtrisait, et, dans cet intérêt, aucun sacrifice ne lui paraissait trop grand. Il fallait que la nécessité fût démontrée: alors on pouvait tout exiger de lui.

C'est dans ce sens que nous interprétons les secrets de la mission si importante de M. le duc de Vicence.

Alors nous pouvons concevoir que M. de

Vicence, effrayé de la responsabilité dont il s'était chargé en refusant la paix que la coalition lui avait offerte le 7, ait imaginé l'armistice du 9.

Mais qui pourra nous expliquer pourquoi M. le duc de Vicence repousse une seconde fois le moyen qu'on lui présente d'attacher son nom à la pacification de l'Europe?... Ses pouvoirs illimités existent. Sa carte blanche n'est pas supprimée. Il est le maître absolu de la paix et de la guerre. La France l'implore.

L'Angleterre domine dans le congrès: c'est elle qui est le centre de la coalition: sa volonté fait la loi.

Le cabinet britannique n'avait point d'humiliation à venger. La tour de Londres était vierge du drapeau impérial.

Aucun plénipotentiaire anglais, n'aurait eu le courage de refuser un traité basé sur l'abandon d'Anvers et de la Belgique. Les chances de la guerre pouvaient exposer la tête de celui d'entre eux qui se serait permis un semblable refus. La légation anglaise avait des comptes nationaux à rendre.

Il fallait faire cet abandon à temps. il fallait même abandonner le Rhin. La paix était là.

M. de Vicence méconnaît sa destinée : il recule devant elle. La couronne d'olivier ne ceindra point sa tête.

Sans doute les conditions que l'ennemi nous imposait étaient affreuses : nous sommes loin de vouloir le cacher. N'importe cependant : l'empereur Napoléon pouvait hésiter : le duc de Vicence devait signer.

QUATRIÈME CONFÉRENCE.

27 février.

Les plénipotentiaires des puissances alliées, qui pouvant communiquer sans cesse avec leurs souverains, ont employé un temps considérable pour rédiger le projet de traité préliminaire dont nous avons parlé, affectent cependant de s'étonner du retard que le plénipotentiaire français met à leur répondre.

N'attachons pas trop d'importance à un

étonnement médité : c'est ce qu'on appelle de la finesse politique. On compose les traits de sa figure en raison du langage qu'on veut tenir. Ce n'est pas seulement pour jouer sur les théâtres que les hommes doivent étudier des rôles!...

L'abaissement de la France était le seul point arrêté lorsqu'on se rassembla à Châtillon comme alors qu'on se réunit à Prague. Ne perdons pas cela de vue. L'Angleterre nourrissait cette pensée des alliés : elle voulait qu'elle fût leur pensée unique : elle pouvait ce qu'elle voulait. Les coalisés étaient à sa solde : ils devaient obéir à ses ordres : elle n'aurait pas changé de principes quand même elle se serait empressée d'accepter les sacrifices que sa politique bien entendue l'empêchait de refuser. L'amitié n'est pour rien dans la paix entre la France et l'Angleterre ; l'intérêt de l'Angleterre la fait : l'intérêt de l'Angleterre la défait.

La victoire paraissait ne devoir plus entrer pour rien dans la balance des considérations : l'ennemi vaincu était aussi exigeant que l'ennemi vainqueur.

Nous l'avons dit, et nous le répétons, les alliés étaient en communication permanente avec la conspiration ourdie au sein de la capitale. Le congrès de Châtillon faisait sa succursale du comité de Paris : peut-être même le comité de Paris était-il le moteur de ce qui se passait au congrès de Châtillon.

Les traîtres avaient besoin qu'on rejetât toute espèce d'accommodement. La trahison faisait marcher jusqu'à son arrière-ban dès qu'elle pouvait appréhender un rapprochement sensible dans les prétentions réciproques de la France et des ennemis de la France.

La correspondance du duc de Vicence, avec l'empereur Napoléon est entravée de la manière la plus scandaleuse. Ses courriers doivent faire des détours immenses : souvent ils sont arrêtés. Le droit des gens, les prérogatives des ministres, rien n'est sacré pour l'ennemi.

L'armée française est dans un mouvement perpétuel.

Et l'on veut une réponse précise!.....

comme si le sort des nations s'improvisait!

Mais que peut la raison sur des hommes décidés à n'être pas raisonnables?

Le ministre français épuise sa dialectique. *La réponse; une réponse qui soit en substance d'accord avec la base établie dans le projet des alliés*, c'est le seul argument qu'on oppose à tous ses discours, et il doit se soumettre.

M. de Vicence demande le temps nécessaire: on lui impose un terme fatal.

La diplomatie a aussi ses violences.

L'empereur Napoléon a révoqué les pouvoirs illimités du duc de Vicence. Le dix-sept février, il lui a écrit. « Votre attitude » doit être la même, vous devez tout faire pour » la paix; mais mon intention est que vous » ne signiez rien sans mon ordre, parce que » seul je connais ma position. » Le dix-huit, il lui a fait écrire. « Sa Majesté or- » donne que désormais les affaires suivent » la marche ordinaire, et que vous lui ren- » diez compte de tout afin qu'elle vous fasse » connaître ses intentions. »

Le duc de Vicence ne reçut ces deux lettres que quatre jours après l'expédition : ainsi il a été investi de la toute-puissance diplomatique jusqu'au vingt-un février. M. de Vicence ne retrouvera plus une circonstance si facile pour l'illustration.

CINQUIÈME CONFÉRENCE.

10 mars.

On dirait que les généraux russes se sont entendus pour prendre connaissance des dépêches du ministre français ; plusieurs d'entre eux s'en sont emparés, et ce n'est que tardivement qu'ils les ont rendues. Nous n'affirmons pas que ces messieurs avaient des ordres pour agir d'une manière si peu civilisée ; mais de grands exemples donnés pouvaient équivaloir à l'autorisation explicite du manque d'égards. Il est certain, et nous ne pouvons nous empêcher d'en faire la remarque, qu'un général français qui se serait conduit de même aurait été désavoué, et que, dans aucun cas, une pareille

chose ne se serait point renouvelée dans nos rangs. Notre ministre adresse directement des plaintes au congrès.

Le duc de Vicence se présente encore avec la faible ressource des notes écrites, et s'étayant de leurs propres documens qu'il tient entre ses mains, rappelant ce qu'ont eu de solennel et les premières paroles, et les premières déclarations, et les premières propositions des monarques alliés; il démontre aux plénipotentiaires ennemis et la contradiction et l'injustice des nouvelles prétentions qu'ils font valoir.

« La France doit conserver par la paix » la même puissance relative qu'elle avait » avant la guerre que cette paix doit finir : » il est juste que son état de possession soit » analogue au rang qu'elle a toujours oc- » cupé dans le système des nations euro- » péennes. »

C'est avec ce langage de séduction que les souverains ont obtenu l'approbation des peuples. C'est sous la garantie de ces principes qu'ils se sont présentés aux Français comme des amis de la France. Le monde entier a

cru entendre l'évangile politique de la coalition.

Erreur funeste à la génération présente et aux générations futures !

Dans l'état actuel des nations de l'Europe, la France ne pourrait jouir de la puissance relative qu'elle avait avant la révolution, qu'autant qu'on lui laisserait les barrières que la nature elle-même a pris soin de lui donner, le Rhin, les Alpes, les Pyrénées, et encore serait-il vrai de dire qu'elle aurait déchu de ce qu'elle était trente années auparavant.

La puissance relative de la France est dans l'intérêt commun de tous les états. Les coalisés l'ont reconnu.

L'empereur Napoléon ne demande que cette puissance relative. Son ministre ne va pas au delà.

Le sacrifice n'est point admis. La coalition exige absolument que la France redevienne ce qu'elle était avant 1792. Elle ne s'engage point à nous assurer la restitution de nos vieilles possessions d'outre-mer : elle nous interdit même toute espèce d'intervention

dans les arrangemens futurs pour le partage des pays que nous cédons.

On cherche à imprimer l'ignominie au caractère français.

Cependant le temps presse : il faut impérativement prendre un parti. Le choix du malheur est le seul qui nous reste.

M. le duc de Vicence déclare et dicte au protocole que l'empereur consent à renoncer :

« A tout titre exprimant des rapports de » souveraineté, protection ou influence con- » stitutionnelle avec les pays hors des limites » de la France ;

» Et à reconnaître l'indépendance de l'Es- » pagne dans ses anciennes limites, sous la » souveraineté de Ferdinand VII ;

» L'indépendance de l'Italie, l'indépen- » dance de la Suisse, sous la garantie des » grandes puissances ;

» L'indépendance de l'Allemagne, l'indé- » pendance de la Hollande sous la souve- » raineté du prince d'Orange. »

Le duc de Vicence ajoute encore : « Que, » si pour écarter les causes de mésintelli- » gence, rendre l'amitié plus étroite et la

» paix plus durable entre la France et l'An-
» gleterre, des cessions de la part de la
» France, au delà des mers, peuvent être
» jugées nécessaires, la France sera prête
» à les faire moyennant un équivalent rai-
» sonnable. »

Cette déclaration est positive : elle donne la mesure de la résignation française. Son contenu condamne la coalition.

Lorsque nous remarquions *que ce n'était pas en se bornant à faire ressortir les torts du plénipotentiaire français que les plénipotentiaires ennemis pouvaient prouver qu'ils avaient raison*, nous voulions dire aussi que de ce que les ministres de la coalition se comportaient mal, il ne résultait pas que le ministre de France se comportât bien.

Nous n'avons pas deux poids et deux mesures.

L'on a essayé de démontrer que l'empereur Napoléon n'avait pas l'intention de faire la paix. Nous tâchons de prouver que lui seul la voulait.

C'est au public impartial à juger.

Le 25 février, l'empereur Napoléon, faisant répondre au duc de Vicence, lui adressait ces observations pleines de sagesse : « La » prudence veut sans doute qu'on cherche » tous les moyens de s'arranger ; mais Sa » Majesté pense et ordonne de l'écrire *de nouveau* à Votre Excellence, que ces moyens » ou tout au moins les données qui peuvent » servir à les trouver, *c'est à vous à les* » *procurer, et que les renseignemens à cet* » *égard ne peuvent vous venir de lui, mais* » *doivent lui venir de vous*..... L'empereur juge, comme vous, que le moment » est favorable pour traiter, si la paix est » possible ; mais pour juger cette possibilité, *elle a besoin des lumières que lui* » *procureront les négociations ou vos rapports avec les négociateurs.* »

Napoléon n'était pas satisfait : les lettres du duc de Vicence ne parvenaient point à le convaincre. L'incertitude du ministre forçait le prince à l'hésitation. La correspondance n'avait rien d'agréable.

Une lettre autographe de l'empereur, datée du 2 mars, avait accompagné l'envoi

au plénipotentiaire, à Châtillon, *des matériaux pour la rédaction du contre-projet.* Ces matériaux étaient le contre-projet lui-même; car, et cela coule de source, leur arrangement, tâche matérielle que la connaissance des localités pouvait seule diriger de la manière la plus convenable, appartenait au ministre à qui le monarque les adressait.

Comment donc se fait-il que M. le duc de Vicence ne présente que des notes?.... Pourquoi n'a-t-il pas opposé le contre-projet au projet?.... Imaginait-il que la négociation prenait un cours trop rapide?... Des siècles s'étaient écoulés depuis l'ouverture du congrès: les événemens menaçaient: chaque jour présentait un nouvel horizon: chaque horizon annonçait un nouvel abîme.

Des notes n'expliquaient que la pensée passagère: le contre-projet aurait établi l'intention arrêtée.

D'ailleurs c'était le contre-projet que M. de Vicence devait remettre: son devoir le lui prescrivait: il le lui aurait prescrit alors même qu'il avait des pouvoirs illimités.

N'omettons rien de ce qui peut éclairer l'opinion. Que les passions soient forcées de respecter notre impartialité. Ne nous laissons point effrayer par la rigueur du devoir que la vérité nous impose. Soyons l'homme de la France avant tout.

L'empereur Napoléon a reçu deux lettres intéressantes du duc de Vicence; elles sont du 5 et du 6 mars. M. de Vicence se plaint à son tour. L'empereur méconnaît son dévouement.....: La prévoyance doit tout embrasser : elle n'est que de la sagesse..... Personne ne voudrait plus que lui consoler Sa Majesté... Tout peut être compromis par les ménagemens qui ajournent les déterminations qu'exigent les grandes et difficiles circonstances où l'on est..... L'empereur sera toujours forcé de lui rendre justice..... Il regarde comme un devoir de revenir sur ce qu'il a si souvent demandé..... Les négociations vont se rompre, parce que l'on ne se persuade point qu'une question d'une aussi grande importance puisse tenir à telle ou telle réponse que nous ferons tel ou tel jour.... Ce n'est qu'en suivant avec patience

et modération la marche établie, que nous pouvons espérer d'atteindre au but..... Les négociations une fois rompues, on ne doit pas espérer de revenir comme on a fait dans d'autres occasions.....

Ces deux lettres ne sont pas restées sans réponse : déjà même les dépêches des 25 février et 2 mars y avaient en partie répondu.

Le caractère public de M. de Vicence peut être très-embarrassant : même pour l'empereur. Il ne veut rien deviner : rien prendre sur lui : il lui faut des ordres précis : ensuite la précision l'épouvante. C'est ce que nous avons vu. D'ailleurs ses demandes impérieuses, ses récriminations âpres, ses réminiscences inopportunes ne donnaient ni des renseignemens ni des lumières, et c'étaient et des lumières et des renseignemens qu'on lui demandait.

Et ensuite comment accorder et les paroles et les actions de M. le duc de Vicence ?

Le sept février, investi de pouvoirs illimités, son langage n'est rien moins que

pacifique; le dix-sept du même mois, ayant encore sa carte blanche, il ne craint pas d'accroître les difficultés de la négociation en intervenant en faveur de Jérôme et d'Eugène, et aujourd'hui même ses notes enflent plutôt qu'elles n'atténuent les prétentions de Napoléon.

Nous avons fait cette observation : elle n'a pas sans doute échappé à l'empereur. Alors qu'on juge ce que ce prince a dû penser en comparant l'exagération de l'obéissance avec la chaleur des phrases exhortatrices.

Prenons toutes les paroles du raisonnement par lequel l'empereur Napoléon explique de nouveau toute sa pensée au duc de Vicence. Cette dépêche est du huit mars.

« ..... Il s'agit, pour arriver à la paix, » de faire des sacrifices.... Ces sacrifices » portent sur des portions du territoire, » la Belgique et la rive gauche du Rhin, » *dont la réunion a été faite constitution-* » *nellement* et a été reconnue par de nom- » breux traités. L'empereur ne peut pas, » dans cette situation, proposer la cession » d'une partie de ce territoire. *Il peut con-*

» *sentir à des concessions s'il n'est que ce* » *moyen de parvenir à la paix*; mais pour » qu'il y consente, il faut qu'elles lui soient » demandées. Elles lui ont été demandées » en masse par le projet que les alliés vous » ont remis; mais ce projet est leur premier » mot, et ce premier mot ne saurait être » leur ultimatum. Vous leur répondrez par » l'acceptation des propositions qu'ils ont » faites à Francfort, et cette réponse, qui » est également votre premier mot, *n'est* » *pas votre ultimatum.* Elle connaît mieux » que personne la situation de ses affaires; » elle sent donc mieux que personne com- » bien la paix lui est nécessaire; *mais elle* » *ne veut pas la faire à des conditions* » *plus onéreuses que celles auxquelles les* » *alliés seraient véritablement disposés à* » *consentir*.... Vous avez la pensée de Sa » Majesté sur les propositions qu'elle pour- » rait accorder, le Brabant hollandais, » Wesel, Cassel, Kell, Mayence...; et si » les alliés s'en contentent, rien n'empêche » que nous terminions. Si elles en veulent » d'autres, vous aurez à les discuter pour

» arriver à les faire modifier. *Vous irez* » *verbalement aussi en avant que vous le ju-* » *gerez convenable*, et quand vous serez par- » venu à avoir un ultimatum positif, *vous* » *vous trouverez dans le cas d'en référer à* » *votre gouvernement* pour recevoir ses der- » niers ordres. »

Ainsi Napoléon, qui ne voulait pas faire de propositions inconstitutionnelles, aurait consenti aux concessions qui étaient le seul moyen d'arriver à la paix. Il avoue que la paix lui est nécessaire: qu'il n'est retenu que par la crainte de céder à des conditions dont l'ennemi pourrait se désister.

Cette concession était faite d'une telle manière et dans une telle circonstance qu'elle pouvait suffire pour que M. de Vicence se crût autorisé à conclure.

L'empereur ne s'en tient point à dire son secret: il veut que son ministre aille verbalement aussi loin qu'il le jugera convenable.

C'est avec cette nouvelle espèce de carte blanche que M. le duc de Vicence s'est présenté à la conférence actuelle. Pourtant on

ignore qu'il l'a reçue: il semble l'ignorer lui-même. Ses paroles ne vont pas au delà de ses écrits.

Hé bien! nous croyons cette dernière faute impardonnable, et les hommes d'état penseront peut-être que M. de Vicence aurait dû trouver et dans la force de son âme et dans l'esprit du pouvoir qu'il avait reçu, tout ce qui caractérise une autorité illimitée.

M. le duc de Vicence a pris sur lui pour continuer la guerre. Il eût été beau de se compromettre en signant la paix.

Ce n'était pas d'ailleurs en faisant une bonne action qu'on pouvait craindre de déplaire à l'empereur Napoléon.

Déchirons le voile: que la vérité se montre toute entière.

Il aurait fallu que l'énergie de M. de Vicence fût égale à son courage. Nous croyons qu'il en a été autrement: une seule pensée l'a maîtrisé. « Cette paix, ou » plutôt ces sacrifices, écrivait-il à l'empe- » reur Napoléon, le cinq mars, ne se- » ront-ils pas pour Votre Majesté un éter-

» nel grief contre son plénipotentiaire? » Bien des gens en France, qui en sen- » tent aujourd'hui la nécessité, ne me la » reprocheront-ils pas six mois après qu'elle » aura sauvé votre trône? »

Le sentiment qui avait fait concevoir la possibilité de cette grande injustice ne pouvait pas être propre à la négociation.

SIXIÈME CONFÉRENCE.

13 mars.

Messieurs les plénipotentiaires de la coalition suivent leur système : ils refusent toute discussion. Accepter ou rejeter leur projet : ils ne s'écartent pas de là. Un oui ou un non leur suffit. Cette manière de traiter a du moins le grand avantage de ne pas faire rougir ceux qui la mettent en usage.

Les ministres ennemis prétendent que discuter ce serait mettre des entraves à la marche de la négociation. Jusqu'alors les hommes considérés comme les flambeaux de la diplomatie nous faisaient croire qu'on réunissait les congrès pour établir une plus

grande discussion dans l'intérêt réciproque des puissances qui n'avaient pas pu ou qui ne pouvaient pas s'entendre par la correspondance politique de leurs cabinets. Il était réservé au congrès de Châtillon de détruire des illusions si puériles.

M. de Vicence aura beau dire que les lumières jaillissent de toute discussion profonde, et que c'est à cette clarté morale que la raison de l'homme, plus épurée, distingue le vrai du faux et le juste de l'injuste; il en sera de ce raisonnement comme de tous ceux qu'il a prodigués, et le congrès se bornera à répondre : la lumière nous importune : nous ne voulons pas y voir. Cédez sans murmurer.

En effet, les plénipotentiaires des cours alliées, s'en tenant, disent-ils, à la lettre de l'instruction *positive*, *précise*, *stricte*, qu'ils ont reçue; renfermés dans les bornes de cette instruction comme dans un boulevart inexpugnable, trouvent insuffisantes et la note et la déclaration du plénipotentiaire français, et ils insistent *sur une décision qui renferme ou une acceptation ou*

un refus de leur projet de traité préliminaire.

M. le duc de Vicence démontrera facilement que sa note éclaircit toutes les questions sous le double rapport de l'intérêt de l'Europe et de celui de la France, et que sa déclaration renferme les six septièmes des sacrifices qu'on lui demande; mais le congrès ne verra que par l'instruction, et cette instruction est un prisme au travers duquel tous les objets changent de face.

On n'a pas dit que le projet préliminaire était un *ultimatum*; on a même voulu donner une opinion contraire, puisque, dans la troisième conférence, le congrès déclarait *s'en tenir pour le moment au contenu de cet acte.* Pourtant on n'admettra de contre-projet qu'autant qu'il renfermera la substance des propositions faites par les puissances alliées. C'est le cercle de *Popilius* qu'on trace autour du ministre français.

Les coalisés veulent donc un contre-projet : ils l'exigent péremptoirement dans les vingt-quatre heures. Nous devons courber la tête : M. le duc de Vicence obéira. Il pouvait éviter d'être forcé.

SEPTIÈME CONFÉRENCE.

15 mars.

Il n'est plus possible de douter de la résolution des alliés ; cette résolution était déjà démontrée dans la dernière conférence. Leur ultimatum nous est connu. Il ne nous est pas même permis de croire à quelques modifications.

Le plénipotentiaire français fait lecture d'un *projet de traité définitif entre la France et les alliés*.

Ce traité conserve la puissance relative que la France avait avant la révolution.

Il stipule pour la Saxe et pour tous les petits princes allemands ; pour Eugène, pour Jérôme, pour Élisa, pour Neufchâtel, pour Bénévent.

M. le duc de Vicence est prêt à discuter son projet : il annonce qu'il apportera un esprit de conciliation sur tous les articles : c'est déclarer sa volonté d'en finir pacifiquement. Les plénipotentiaires des cours alliées observent que ne pouvant

faire aucune réponse dans cette séance, ils se réservent de proposer une conférence ultérieure.

Pour des ennemis qui, sans vouloir se piquer d'être généreux, auraient pourtant voulu se montrer loyaux, le traité de paix présenté par le plénipotentiaire français renfermait tous les élémens de conciliation; mais la coalition n'était ni loyale ni généreuse, et M. de Vicence avait eu le temps et l'occasion de la connaître.

M. le duc de Vicence, convaincu qu'on n'agissait pas de bonne foi envers la France, n'avait plus qu'une marche à suivre, et cette marche était simple; le bon sens la dictait : elle se bornait à ne point occasioner des discussions longues et épineuses.

Cependant M. de Vicence ajoute aux mille et mille obstacles que les alliés lui suscitent.

Prouvons notre assertion.

D'abord son contre-projet, ne modifiant rien à ses déclarations du dix, ne parle point ni du Brabant hollandais, ni de Wesel, de

27060

Cassel, de Mayence, de Kell, qu'il est expressément autorisé à abandonner, et cette ténacité ne s'explique point.

Continuons.

Napoléon ne pouvait pas être généreux aux dépens de la France: sa générosité était subordonnée aux intérêts de l'empire français.

Ainsi, comme nous l'avons fait observer, il n'avait abandonné le roi de Saxe qu'alors qu'il ne lui était plus possible de le soutenir; mais enfin il l'avait abandonné, et il en était de même des autres princes dépossédés qu'il affectionnait. La patrie avant tout.

Le duc de Vicence n'ignorait pas ce changement forcé; car l'empereur Napoléon lui avait fait écrire, le huit mars, *que quant à l'état de possession en Allemagne, il ne s'en mêlerait point.*

Il n'y a rien à répliquer à cela. L'intention est exprimée de manière à ne pas prêter aux interprétations.

C'est donc contre la volonté connue de l'empereur Napoléon que le duc de Vicence

stipule pour la Saxe et pour tous les petits princes allemands.

Il demande l'Italie en faveur d'Eugène!... C'était dire que l'empereur voulait garder ce royaume. Pourquoi d'ailleurs des indemnités pour le prince Eugène? Les alliés ne lui devaient rien. Son existence politique n'avait appartenu qu'à la France: sa destinée devait être nationale. Il n'y avait pas une autre manière d'honorer ses services.

Il traite pour Jérôme!... pour Élisa!... pour Neufchâtel!... Quoi! le sang français devait continuer à couler pour des intérêts pareils...!!!

Nous le disons avec douleur: M. de Vicence semblait chercher des empêchemens à la paix.

On affectait de ne pas rendre le duché de Bénévent au pape: nous avouons que c'est un problème dont la solution nous embarrasse. Bénévent réveille le souvenir de tant de crimes... Ce nom a quelque chose de si fatal pour l'honneur de la France... Il n'est pas hors de propos de remarquer que les

ministres ennemis n'ont rien dit contre cette restriction spéciale.

N'oublions pas que M. le duc de Vicence avait le pouvoir d'*aller verbalement aussi loin que les circonstances pourraient l'exiger.*

HUITIÈME ET DERNIÈRE CONFÉRENCE.

Cette conférence dura deux jours :

Dix-huit et dix-neuf mars.

Nous venons de dire *que pour des ennemis qui auraient voulu se montrer justes, le traité présenté par le plénipotentiaire français renfermait tous les élémens de conciliation :* nous n'avons rien dit de trop.

Ce traité jetait les fondemens d'une paix durable, et en établissant l'équilibre politique de l'Europe, et en garantissant l'indépendance future de tous les états européens.

Mais les puissances ennemies avaient d'autres vues : les événemens l'ont bien prouvé. Il fallait leur enlever la paix : c'était le seul moyen de l'obtenir. La masse des sacrifices que nous ne pouvions point évi-

ter; offerts d'abandon, sans aucune réticence, aurait ébloui l'ennemi, et entraîné son adhésion. La polémique ne convenait plus.

La coalition d'alors était la sainte-alliance d'aujourd'hui : elle ne cherchait qu'à faire passer les peuples sous les fourches.

Les ministres plénipotentiaires des puissances alliées ont travaillé activement quatre jours et quatre nuits pour rédiger la réponse qu'ils ont promise; et, selon leur usage favori, ils veulent que le ministre français réplique à l'instant même.

Et, peut-être pour échapper au reproche d'égoïsme et d'ambition, si ce n'est pas plus encore, les quatre grandes puissances qui nous poursuivent par les armes, par la politique, par les trahisons, par les conspirations, prétendent que le projet de paix qu'elles veulent nous imposer, est présenté par la réunion de toutes les puissances de l'Europe!

Sans doute les puissances de l'Europe ont fourni leur contingent contre la France, de même que naguère elles l'avaient fourni contre la Russie; mais les grandes puis-

sances sont les seules qui aient des représentans au congrès, et le projet est uniquement leur ouvrage: on ne consulte pas ceux qu'on dédaigne de s'associer. Les petites puissances ne sont pas plus intervenues en dedans qu'en dehors des délibérations. En échappant à la domination française elles n'ont pas cessé d'être dominées.

Ici se trouve la place convenable pour une observation que nous aurions peut-être dû faire plus tôt.

On dit indistinctement l'alliance et la coalition: on semble mêler l'une avec l'autre: nous-mêmes nous avons maintes fois cédé à cette habitude. Pourtant la coalition n'est pas l'alliance : elles sont très-distinctes. Jamais les deux n'ont été confondues de manière à ne former qu'un seul et même tout.

L'alliance ne comprend que les grandes puissances: la coalition comprend toutes les puissances de l'Europe. L'alliance est dans la coalition: la coalition n'est pas dans l'alliance. La coalition n'a que le droit de faire la guerre: l'alliance est maîtresse de

faire et la guerre et la paix. La coalition verse son sang pour l'alliance : l'alliance n'en opprime pas moins la coalition.

L'alliance peut tout : la coalition ne peut rien. Telle est la nature des liens qui les unissent.

Qu'il nous soit permis d'exprimer une opinion de conscience.... Si toutes les puissances de l'Europe avaient été réunies au congrès de Châtillon, et qu'elles eussent pu délibérer librement sur leurs intérêts bien entendus, la France serait restée dans sa puissance relative, la Russie n'aurait pas dévoré la Pologne, l'Angleterre les îles Ioniennes, la Prusse la Saxe, l'Autriche l'Italie, la Suède la Norwège, la Hollande la Belgique, le Piémont la Ligurie.

Quelles réunions!... Les Polonais abhorrent les Russes, les Ioniens les Anglais, les Saxons les Prussiens, les Italiens les Autrichiens, les Norwégiens les Suédois, les Belges les Hollandais, les Génois les Piémontais...

Le congrès de Vienne a flétri le monde civilisé.

Allez maintenant demander à tous ces peuples qu'on a traités comme des troupeaux dont on peut librement disposer, où sont les avantages qui devaient résulter pour eux de la croisade contre la France, et ils vous répondront par des gémissemens.

On a trompé les nations.

Revenons à Châtillon.

La note des alliés est une ampliation de tout ce que leurs ministres ont déjà répété. Elle dit :

« La paix est l'unique but de la coalition : cette paix ne peut exister que par l'adoption du projet.

» Les puissances alliées n'ont point d'ambition.

» La France, malgré sa réduction, sera encore sur la ligne des plus fortes puissances.

» L'Angleterre rend les colonies françaises; sa générosité la porte à faire de grands sacrifices pour la reconstruction de la Hollande.

» Le contre-projet, au contraire, laisse-

rait l'empire français trop considérable par rapport à l'équilibre de l'Europe, et d'ailleurs les membres de la dynastie régnante conserveraient des états; d'où il résulte que le contre-projet de la cour de France est opposé au projet des cours alliées.

Il peut paraître ridicule qu'on cherche seulement à le faire croire; mais la preuve existe, et, nonobstant ce que nous venons d'exposer, les plénipotentiaires des puissances coalisées, sentant fort bien qu'au tribunal de la postérité il n'y a point de prescription, s'imaginent de détourner le jugement dont ils sont menacés, en faisant insérer au protocole *que les négociations ont été rompues par la France.*

Le ministre français prend aussitôt la parole : c'est en vain qu'on voudrait l'empêcher de répondre.

Il s'exprime en ce sens :

« Tous les maux de la guerre pèsent sur la France : la France est donc naturellement la nation qui doit le plus désirer de faire la paix.

» La France ne se borne point à recon-

naître les principes : elle agit en conformité des principes. La grandeur de ses sacrifices prouve qu'elle marche droit à l'équilibre de l'Europe. Ne pas reconnaître cette vérité c'est nier la lumière.

» Les alliés ne sont seulement pas satisfaits de s'enrichir des dépouilles de la France : ils veulent encore la faire reculer de son rang parmi les nations : on lui ôte jusqu'à la faculté d'intervenir dans le partage de ce qu'elle cède.

» La volonté de toute l'Europe n'est pas la volonté des grandes puissances : c'est par un abus de la force que les grandes puissances se sont arrogé le droit de traiter pour l'universalité des états engagés avec elles.

» L'Angleterre ne nous rend point nos colonies : elle garde celles qui ont quelque valeur. Les colonies qu'on restitue doivent être soumises à un état de sujétion et de dépendance. C'est là le vrai de la chose : il ne faut pas l'annoncer autrement.

» La France va au-devant de ce qui peut être un bien pour la Hollande : elle lui promet un accroissement de territoire.

» La preuve que la puissance relative de la France ne nuirait pas à l'équilibre de l'Europe, qu'elle lui serait même utile, se trouve dans ce que les souverains alliés ont pensé, déclaré et publié.

» Eugène, devenu roi d'Italie, n'appartiendra pas plus à la France qu'à l'Allemagne.

» Lucques et Piombino méritent à peine le nom d'états.

» Le projet et le contre-projet ne sont que des points de départ. Rapprochons-nous réciproquement en avançant vers le but que nous devons atteindre.

» Nous voulons si bien la paix, que, par le contre-projet, nous accordons plus que ce que les alliés avaient d'abord demandé pour asseoir la balance européenne.

» Nous nous attendions à ce que ce jour verrait enfin commencer cette discussion, objet constant de nos vœux et de nos réclamations; au lieu de cela on nous annonce une rupture.

» Le voile est déchiré : les alliés ne veulent pas discuter: ils sentent qu'une discus-

sion serait toute à l'avantage de la France.

» Le présent nous écoute : l'avenir nous attend : nous serons tous jugés.

» Vainement vous aurez déclaré que c'est le gouvernement français qui a rompu les négociations : cet outrage à la vérité ne servira qu'à troubler gratuitement votre conscience.

» On ne trompe point les siècles.

» Non, la France n'a pas rompu les négociations, et, ministre français, je désavoue cette rupture.

» Je ne considère pas ma mission comme terminée : *j'attendrai les ordres de ma cour*, et en les attendant, je suis, comme j'ai constamment été, prêt à discuter dans un esprit de conciliation et de paix, *toute modification des projets mutuels* qui serait proposée par MM. les plénipotentiaires des cours alliées.

MM. les plénipotentiaires des alliés, sollicités de donner un témoignage de leurs dispositions personnelles pour la paix, et en rendant compte aux souverains qu'ils représentent, et en attendant une réponse des

cabinets respectifs, se bornent à insérer au protocole l'omission, sans doute volontaire, de deux paragraphes dans lesquels ils rappelaient, disent-ils, la manifestation de leur volonté constante d'entrer en discussion *d'après les bases de l'armistice proposé par M. de Vicence à M. de Metternich;* et, passant sur toute autre chose, sans vouloir ni rien entendre ni rien discuter, ils déclarent que leurs pouvoirs sont éteints : ils s'éteignent en rappelant un souvenir qui dans ce moment porte l'empreinte d'une cruelle dérision !

M. le duc de Vicence fait une dernière observation.

Il lui paraît d'abord étonnant qu'on ait oublié quelque chose dans une pièce préparée, étudiée et commentée depuis plusieurs jours.

Il regrette que les plénipotentiaires des cours alliées, agissant sans cesse en sens inverse des déclarations qu'ils ont faites, aient constamment refusé d'entrer en discussion avec lui tant sur leur projet que sur son contre-projet.

Il répète qu'il a successivement réfuté les conséquences qu'on a voulu tirer de sa démarche confidentielle auprès de M. de Metternich.

Il ne craint point que l'Europe accuse le gouvernement français d'avoir manqué de modération. Le manque de modération se trouve tout entier dans ceux qui, après avoir arbitrairement suspendu la négociation, ont rejeté la condition expresse de l'armistice qu'il avait proposé.

Il reproche aux alliés de n'avoir pas voulu la paix, et de s'être placés à dessein sous l'influence illimitée des événemens, loin de tendre avec sincérité au rétablissement du véritable équilibre de l'Europe, comme ils affectent de le publier.

Le langage de M. le duc de Vicence n'a rien d'outré. Il accuse avec raison les plénipotentiaires ennemis: nous les accusons aussi. Ils ne voulaient qu'une paix outrageante pour la gloire française; néanmoins, il faut le dire, M. de Vicence a vu *la paille* dans l'œil de ses adversaires...

Ici il nous faut encore employer des ex-

pressions pénibles, oui, pénibles, c'est le mot, et M. de Vicence n'aura pas plus de peine à les lire que nous n'en avons à les écrire.

Notre devoir est là: il parle hautement: sa voix s'élève au-dessus de toutes les considérations.

M. de Vicence ne nous étonne plus: il nous effraye.

Qui nous expliquera la conduite de ce plénipotentiaire..? *On conçoit son obstination tant qu'il a pu croire à la prolongation des conférences;* mais il n'y a plus aucun espoir, et l'illusion est détruite; les alliés veulent rompre; l'heure fatale va sonner: dans un moment M. de Vicence ne pourra plus *sauver la Capitale et éviter une bataille où sont les dernières espérances de la nation...*

Et M. de Vicence ne trouvera point assez de force dans son patriotisme pour se décider aux concessions sans lesquelles il est intimement convaincu que la paix ne peut pas se faire!.. Il refusera d'accorder même celles pour lesquelles il a tout pouvoir!.. Quelque chose aura assez d'empire pour

l'empêcher d'acheter la pacification par les mêmes sacrifices dont il voulait payer une suspension d'armes.!...

Le désespoir du plénipotentiaire français ne contraindra-t-il pas les plénipotentiaires alliés à reprendre les conférences?... N'attendons rien: rien. L'arrêt est prononcé: M. le duc de Vicence doit se résigner.

Que de jours amers succéderont au jour de la faiblesse!

Prêts à se séparer, les ministres des puissances coalisées font une démarche dont le caractère aurait présenté quelque chose de très-honorable, si elle avait eu lieu en temps opportun; mais qui, dans la situation présente, semble n'être que l'emploi d'un moyen calculé pour rendre l'opinion populaire plus favorable à la coalition. Le pape a quitté la France; il est en Italie, peut-être même au sein de ses états, et la démarche a pour but de demander que Sa Sainteté soit mise en liberté!....

Le congrès est dissous.

Mais notre tâche n'est pas remplie; nous avons encore des observations à faire, et ces

observations sont d'une telle nature, qu'il ne nous est pas permis de les supprimer.

On a publié que si M. le duc de Vicence n'avait pas fait la paix à Châtillon, *la faute en était au prince qu'il représentait*, et M. de Vicence, à prêté l'autorité de son silence à cette erreur: on assure même qu'il l'a dictée.

Faiblesse humaine!.... l'on embrasse avec avidité tout ce qui sourit à l'intérêt du moment : rien n'est sacré: pas même la mémoire des grands hommes aux bienfaits desquels on doit personnellement une reconnaissance éternelle....

M. le duc de Vicence n'a pas signé la paix parce qu'il n'a pas voulu la signer : toute autre opinion est injuste ou ridicule.

Chacun doit être responsable de ses œuvres.

Que les amis vrais des institutions constitutionnelles et libérales blâment Napoléon: cela doit être. Nous faisons cause commune avec eux. Mais notre devoir d'historien, et jusqu'à présent nous avons soigneusement cherché à le remplir, est de

combattre avec toute la force d'une conscience pure les accusations qui appartiennent aux passions haineuses et à l'intérêt personnel.

Napoléon est le premier rayon de notre auréole de gloire nationale : il n'y a pas de raison pour en ternir l'éclat.

C'est le 5 février que l'empereur Napoléon a donné carte blanche au duc de Vicence : ce n'est que le 17 du même mois que ce monarque a révoqué les pouvoirs illimités dont il avait investi son ministre. La première dépêche est parvenue le 6 : la seconde est parvenue le 20.

Or c'est entre le 6 et le 20 que les plénipotentiaires alliés ont remis leur projet de paix au plénipotentaire français. Ainsi le plénipotentiaire français était absolument le maître d'accepter les conditions faites par les plénipotentiaires alliés.

Et si l'on objectait que les conditions proposées étaient trop dures pour qu'on dût les accepter, nous répondrions que ce n'est pas à M. de Vicence à se prévaloir de cette objection ; car les cessions qu'il avait consen-

ties dans la proposition de l'armistice ne s'éloignaient pas beaucoup de celles imposées par le projet, et la raison qui l'avait porté à offrir les uns pouvait aussi le porter à accepter les autres.

Tout reproche mérité retombe sur M. le duc de Vicence.

Amoncelons les preuves.

Napoléon ne veut céder qu'aux intérêts bien entendus de la France : son plénipotentiaire ne doit pas se permettre un autre vouloir.

Les intérêts bien entendus de la France étaient de faire la paix. L'empereur Napoléon se soumet à ces intérêts en envoyant des pouvoirs illimités à son plénipotentiaire. Le plénipotentiaire ne fait aucun usage de sa carte blanche : du moins il ne s'en prévaut point à propos.

M. de Vicence demande un armistice : il offre tous les sacrifices que la nation française peut faire. Par ces sacrifices la France rentrerait dans ses anciennes limites. L'empereur Napoléon ne se plaint point : ne pas se plaindre c'est approuver. Ainsi ce prince

est résigné à une paix qui réduirait l'empire. Le consentement tacite du souverain devrait, ce semble, être la boussole du plénipotentiaire : il ne sert à rien.

M. de Vicence n'a plus des pouvoirs illimités.

Le congrès se prolonge.

L'empereur a fait remettre à son ministre tous les matériaux nécessaires pour un contre-projet; mais le duc de Vicence ne communique que des notes, et c'est seulement après douze jours d'hésitation, alors qu'il est menacé d'une rupture, qu'il se décide à présenter l'acte basé sur les documens qui lui ont été fournis.

L'avenir, déjà si chargé de nuages, devenait à chaque instant plus obscur, et l'empereur Napoléon, six jours après lui avoir envoyé les matériaux pour le contre-projet, prescrit à son ministre *de ne point se mêler de l'état de possession à établir en Allemagne.* Ce prince donne en même temps à M. de Vicence *pouvoir d'aller verbalement aussi loin que les circonstances pourront l'exiger.* Que fait M. de Vicence ?... il con-

tinue à stipuler pour les petits princes allemands... Il ne dit pas plus de vive voix que ce qu'il a dit par écrit... La paix serait faite en acceptant les conditions qu'il avait offert de subir pour obtenir un armistice : ses pouvoirs ordinaires l'autorisent à prendre ce parti : cependant il ne trouve que des paroles en opposition avec celles sur lesquelles il avait d'abord pesé... On lui a indiqué positivement des concessions à consentir : il n'en parle point...

La dernière séance du congrès arrive.

Le précipice est là. La coalition veut y engloutir la France ; il reste à peine le temps d'arracher notre patrie au danger qui la menace. Tout doit tendre à ne pas perdre le faible rayon d'espérance qui nous prête encore sa pâle clarté.

L'effroi général n'ébranle point M. le duc de Vicence : ce ministre continue son système. C'est en vain qu'il ne peut point douter des résolutions prises par l'ennemi, il s'en tient à ses instructions : il n'étudie pas l'esprit qui s'y manifeste : il ne voit que le sens strict et littéral : on dirait même

qu'il en a déchiré la feuille des sacrifices à faire : la crainte d'une responsabilité morale absorbe ses facultés. Voilà la cause principale de nos malheurs à Châtillon.

M. de Vicence vient discuter ce qu'il doit désormais accepter ou refuser. Les observations qu'il a si souvent faites il les fait encore. Il demande qu'on lui propose des modifications... Son obstination va jusqu'à lui faire rappeler des intérêts qui ont cessé d'être ceux de la France.

Les pouvoirs sont éteints.

Mais M. le duc de Vicence annonce *qu'il ne considère pas sa mission comme terminée, et que son intention est d'attendre de nouveaux ordres de sa cour.* Cependant il n'attend pas ; il change de résolution ; et, impatient, il se sépare des plénipotentiaires ennemis au moment où il allait recevoir une autre carte blanche. C'est un nouveau malheur.

Ceci a besoin d'un peu de développement.

Le 13 mars, le duc de Vicence avait rendu compte à l'empereur Napoléon.

Les courriers mettaient quatre jours pour

arriver au quartier impérial de l'armée française.

C'est donc le 17 que parvinrent les lettres du 13.

Immédiatement l'empereur Napoléon fit écrire au duc de Vicence : « Sa Majesté vous » laisse toute la latitude convenable, non- » seulement pour le mode des démarches » qui vous paraîtraient à propos, mais aussi » pour faire, par un autre projet, les ces- » sions que vous jugerez indispensables, » afin d'empêcher la rupture des négocia- » tions. » Et pour produire une grande impression, l'empereur écrivit lui-même : « Je » vous donne directement l'autorisation de » faire les concessions qui seraient indis- » pensables pour maintenir l'activité des » négociations, *et arriver enfin à connaître* » *l'ultimatum des alliés*; bien entendu que » les concessions qui seraient faites par le » traité auraient pour résultat l'évacuation » de notre territoire, et le renvoi de part » et d'autre de tous les prisonniers. »

Une nouvelle lettre du 19 mars répétait l'autorisation, expliquait que Napoléon n'y

mettait aucune limite, et ajoutait : « Il est » bien temps de parvenir à savoir quels sont » les sacrifices que la France ne peut éviter » de faire pour obtenir la paix. »

De manière que le 17 et le 19 mars, l'empereur avait besoin de connaître l'ultimatum des alliés, et de savoir les sacrifices que la France ne pouvait éviter de faire.

Napoléon ne rédigeait pas sa correspondance secrète pour qu'elle devînt sa défense publique. Il disait qu'il ignorait : c'est qu'il ignorait. Nous ne le faisons pas parler.

Les ennemis continuaient à entraver les communications entre l'empereur Napoléon et le duc de Vicence. L'empereur avait confié les dépêches à un jeune homme dont l'activité et l'intelligence étaient éprouvées, et qui d'ailleurs connaissait parfaitement le pays qu'il devait parcourir ; mais ce jeune homme, M. Frochot fils, arrêté par les Autrichiens, arrêté par les Russes, tantôt avançant, tantôt rétrogradant, ne pouvait point aller en raison de sa volonté et selon son impatience. Pourtant, dans la matinée du 21, il rencontre M. de Vicence à quatre

lieues de Châtillon, de Châtillon où les plénipotentiaires alliés sont encore... et M. de Vicence continue sa route!

C'est ainsi que monsieur le duc de Vicence couronna sa mission : on l'avait prôné comme l'ange conciliateur : il ne concilia rien.

Les intentions de monsieur le duc de Vicence étaient pures ; mais le fardeau qu'il devait porter surpassait ses forces, et il plia sous le faix. On peut avoir beaucoup de talent et n'en avoir pourtant pas assez pour lutter contre une grande réunion de talens et de duplicité.

C'était là ce qu'il était juste et convenable d'écrire : il ne fallait point tromper en louant le ministre aux dépens du prince.

Qu'ils connaissent mal le peuple français ceux qui s'imaginent qu'il leur est facile de lui en imposer! Cet excellent peuple apprécie parfaitement les hommes et les choses. Sa raison est facile : son jugement est sûr. On peut le captiver : on ne l'enchaîne point. La bonté de son cœur est grande : la force de son caractère est plus

grande encore. Tout ce qui n'est pas vrai lui répugne.

Il n'y a peut-être point de nation plus mal appréciée que la nation française; parce qu'elle est gaie on la dit légère, parce qu'elle est bonne on la dit faible, parce qu'elle est confiante on la dit irréfléchie, parce qu'elle est franche on la dit caustique, parce qu'elle est vive on la dit emportée, parce qu'elle est noble on la dit fière... Et si on l'examinait attentivement... honneur, patriotisme, générosité, courage, dévouement, loyauté; on lui trouverait toutes les nobles qualités qui honorent l'espèce humaine.

Napoléon connaissait les Français : cette connaissance dirigea sa conduite. Il voulut se défendre tant que l'honneur lui prescrivait de se défendre: il voulut céder dès que l'intérêt national fut de céder.

Que d'autres cherchent à commenter cette manière d'agir, nous ne pouvons que l'admirer, et, nous ne nous en cachons point, nous l'admirons.

Nous avons voulu démontrer que la coa-

lition était loin d'une paix en harmonie avec les véritables intérêts de l'Europe et l'indépendance bien entendue de la France. Nous avons voulu démontrer que l'empereur Napoléon s'était soumis à toutes les conditions que les souffrances de la nation française lui faisaient un devoir d'accepter. Il nous semble que cette démonstration est complète.

Mais l'évidence ne suffit pas toujours pour détruire la prévention : il est de notre devoir de ne négliger aucun moyen de conviction. D'ailleurs nos lecteurs ont le droit d'exiger la connaissance de tout ce que nous savons et de tout ce que nous pensons.

Tant de sentimens honteux ont si longtemps eu le champ libre pour calomnier !

Cependant ce n'est ici que la récapitulation des négociations depuis que l'armée française a repassé le Rhin.

L'ennemi n'ose pas tenter l'envahissement du sol français : il fait les propositions de Francfort. La France devra renoncer même aux conquêtes qu'elle possède encore : à la Hollande qui lui est si utile :

à l'Italie qui balance les forces dont l'Autriche peut faire usage. L'empereur Napoléon adopte ces bases : il espère qu'elles conduiront à la paix. Sa Majesté désigne la ville de Manheim pour la réunion d'un congrès : elle nomme son plénipotentiaire ; ce plénipotentiaire lui a pour ainsi dire été imposé : du moins les chefs de la coalisation l'ont désigné. Napoléon a consenti à tout.

Les alliés ont eu des relations directes avec les conspirateurs : alors leurs dispositions politiques changent : il n'est plus question de Manheim. Le ministre français séjourne forcément à Luneville : on ne lui permet point de se rendre auprès des princes ennemis. L'amour de la paix aurait fait recevoir avec civilité l'ambassadeur qu'on repousse sans ménagement.

On décide le congrès de Châtillon. L'ambassadeur de France y devance de beaucoup les autres ambassadeurs. Nous savons ce que cette assemblée a fait.

On traite de la paix : les discussions sont solennelles : la bonne foi doit être réciproque : mais la Bavière offre la couronne d'Italie

à Eugène : l'Autriche se rend garant de la conservation de celle de Murat. Trahir la cause de la France est la seule condition qu'on impose à ces deux princes. L'Autriche et la Bavière sont autorisées par la coalition. Ce n'était pas certainement pour en finir avec Napoléon que la coalition cherchait à acheter les lieutenans de ce monarque. Jamais le droit ne se fait une arme de la corruption : il faut être corrompu pour tenter de corrompre.

Le prince Louis Napoléon est aussi circonvenu : on lui demande secrètement une nouvelle renonciation à la couronne de Hollande. C'est sans doute par suite de cette négociation clandestine que ce prince a conservé le titre de roi que les puissances de l'Europe lui reconnaissent encore.

Bizarrerie des destinées humaines !.... Ce pygmée politique, qui ne sut être ni soldat ni citoyen, ni sujet ni prince, ni Français ni étranger, ni ami ni ennemi ; ce pygmée, toujours malade et de corps et d'esprit, échappe au naufrage qui a brisé le géant du monde civilisé ; il reste debout, il insulte

même au colosse abattu..... Son règne n'a pas cessé..... On le trouve toujours siégeant sur le trône : dans son empire : au milieu de ses ministres..... Qu'importe que ce trône ne soit qu'une chaise? que l'empire n'ait pas plus d'étendue que les murs du palais? que des valets soient les ministres? Tout est relatif..... Louis n'en reste pas moins un monarque!

L'empereur Napoléon bat les ennemis : il peut prendre une attitude plus élevée. Ce prince révoque les pouvoirs illimités qu'il avait donnés à son plénipotentiaire à Châtillon; mais *le même jour* il écrit directement à l'empereur d'Autriche pour l'engager à hâter la paix, et sa lettre atteste le désir ardent de terminer la guerre. Napoléon était triomphant alors qu'il prenait la plume: le prestige de la victoire aurait pu l'éblouir : pourtant ce prince se borne à laisser entrevoir qu'il s'attend à être traité avec moins de rigueur : il ne se permet aucune récrimination. Cette lettre est forte de raisons : on n'en fait usage que pour tâcher d'y trouver une intention secrète et

captieuse. L'on accuse parce qu'on craint d'être accusé. Ainsi la démarche pacifique du monarque français ne porte aucun fruit : il a semé dans une terre stérile. Cela n'empêchera pas qu'on ne le taxe d'entêtement. Nous opposons le fait irrécusable à l'imputation de commande. Le fait irrécusable est que Napoléon victorieux a seulement exprimé le désir que la négociation adoptât un système plus propre à rapprocher les prétentions réciproques.

L'armée austro-russe bat en retraite : elle est découragée. L'ennemi sollicite un armistice : La suspension d'armes n'a rien alors de favorable pour nous. Néanmoins le monarque français ne se fait pas presser : il consent. Des commissaires se réunissent à Lusigny. Napoléon cherche partout les bases d'une paix honorable : il croit pouvoir les trouver dans cette négociation de circonstance. Les ennemis entendent bien autrement la chose ; ils veulent obtenir ce qu'ils exigeraient si c'était nous qui rétrogradassions. On discute. Les alliés prolongent la discussion à dessein. Les événemens

militaires changent la situation avantageuse dans laquelle notre armée se trouvait d'abord. L'ennemi a atteint son but. L'armistice ne lui est plus d'aucune utilité. On cesse de traiter. Nous avons été dupes de notre bonne foi.

Tandis que les négociations marchaient et à Châtillon et à Lusigny, sans cependant aller bien vite, les ministres anglais parviennent à resserrer les liens qui unissent les grandes puissances. L'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, contractent à Chaumont, une quadruple alliance qui doit durer vingt années. Les trois puissances continentales fourniront cent cinquante mille hommes chacune *pour la continuation de la guerre*. La puissance insulaire paiera un subside annuel d'un million de livres sterling. Ce traité nous explique parfaitement la pensée réelle des ennemis : Nous n'imaginons pas qu'il laisse la faculté de croire que la coalition tendait à une paix fondée sur la justice.

M. le duc de Vicence a rejoint l'empereur Napoléon dans la nuit du 25 mars. Na-

poléon, persistant dans ses intentions pacifiques, veut que son plénipotentiaire renoue les négociations, et, confirmant le plein-pouvoir qu'il lui avait expédié le 13, il lui ordonne d'écrire *sur-le-champ* à M. de Metternich. En effet M. de Vicence dit à M. de Metternich : « Arrivé cette nuit » seulement près de l'Empereur, Sa Ma» jesté m'a sur-le-champ donné ses derniers » ordres pour la conclusion de la paix. Elle » m'a remis en même temps les pouvoirs » nécessaires pour la négocier et la signer » avec les ministres des cours alliées. » Cette dépêche est envoyée par un officier supérieur.

Des paysans ont arrêté des personnages étrangers qui paraissent d'un rang distingué : ces bons villageois s'imaginent avoir capturé des têtes couronnées. C'est qu'ils ne croient plus que les rois sont d'une autre structure que le commun des hommes. Les prisonniers ont été conduits à l'empereur Napoléon. L'ambassadeur d'Autriche en Angleterre, M. le baron de Weissenberg, est au nombre des capturés. Napoleon l'accueille avec bienveillance : il l'admet à sa

table. Le monarque français saisit l'occasion que le hasard lui présente : il tente une nouvelle démarche directe auprès du monarque autrichien. M. de Weissenberg part chargé d'une mission confidentielle. C'est toujours la paix que nous demandons.

L'Autriche ne peut plus rien : son monarque est relégué à Dijon.

Tout est consommé !

Il ne nous reste que le courage de l'armée et le génie de son héros.

00027060

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016